



## **TERMES DE REFERENCE**

**Recrutement d'un consultant en vue de la réalisation d'une évaluation pilote de la gestion de la RFA et l'élaboration des propositions Pour une gestion plus transparente et efficace.**

**Date : Juillet 2016**

**Forêts et Développement Rural (FODER)**

**Tel : 00 237 222 00 52 48, E-mail : [forest4dev@gmail.com](mailto:forest4dev@gmail.com)**

**B.P. 11417 Yaoundé – Cameroun**



**Provided with the support of the EU and DFID**

**Fourni avec le soutien de l'UE et du DFID**

*Le contenu des présents TDR relève de la seule responsabilité de FODER, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne et du DFID.*

## Contexte et justification

Le Cameroun dispose d'un important massif forestier avec près de 18 millions d'hectares, soit environ 47 % du territoire national. Afin de garantir la gestion durable des forêts, le Cameroun est l'un des premiers pays du Bassin du Congo à avoir choisi la gestion participative comme option de gestion de ses ressources forestières. La loi N°94 du 20 janvier 1994 portant code forestier du Cameroun consacre à cet effet la décentralisation de la gestion forestière à travers l'institution des forêts communales et communautaires, et de la fiscalité forestière décentralisée. Cette décentralisation visait le triple objectif de promotion de la démocratie locale, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et de protection des forêts. La redevance forestière annuelle, sans être l'unique, est la principale recette issue des forêts partagées entre l'Etat et les collectivités locales.

Après près d'une vingtaine d'année de gestion partagée de la redevance forestière annuelle entre l'Etat, les Communes et les communautés, les retombées semblent mitigées. En effet, plusieurs observateurs décrivent la mauvaise gestion de la RFA tandis que la plupart, sinon l'ensemble des localités forestières, sont caractérisées par une précarité et un dénuement qui contrastent avec les fonds avérés ou supposés versés aux municipalités au titre de la répartition de la RFA. Par ailleurs, la suppression depuis 2015 de la part de la RFA destinée aux communautés a amené plusieurs à s'interroger sur les motivations de cette suppression. Si l'absence de personnalité juridique des communautés a été avancée par les initiateurs de la suppression pour justifier cette dernière, il demeure que cette question avait été anticipée par l'arrêté conjoint N° 076 et ses devancières qui l'ont résolue en instituant les Comités riverains de gestion (CRG) ainsi que le Maire et le Receveur municipal notamment comme ordonnateur et comptable des fonds issus des 10% de la RFA destinés aux communautés. D'autres raisons avancées portent sur le faible voire l'absence d'impact de la RFA dans le développement local et plus spécifiquement l'amélioration du cadre de vie des communautés. Toutefois, certaines communes ont effectivement investi les 10% de la RFA dans la réalisation des infrastructures et œuvres qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations locales bien que des difficultés d'accès et d'autres pesanteurs soient décriées par les élus locaux.

Si la suppression des 10% de la RFA destinés aux communautés suscite aujourd'hui de nombreuses critiques quant à sa légitimité notamment au regard des nombreuses conséquences néfastes qu'elle entraîne pour les communautés et des revendications pour leur restauration, la question qui mérite d'être posée est celle de savoir quelles sont véritablement les contraintes de l'accès et de la gestion de la RFA. Il est alors intéressant de comprendre les raisons pour lesquelles la RFA décentralisée peine à produire les résultats attendus en termes de promotion de la démocratie et du développement local afin d'identifier des solutions efficaces et durables.

C'est dans l'optique de trouver des réponses au questionnement qui précède que la présente étude est commanditée par FODER. Elle s'inscrit dans le cadre du projet "Contre la déforestation à travers le lien entre REDD+ et FLEGT" (Projet LFR) porté par FERN et mis en œuvre au Cameroun par FODER avec le soutien financier de l'Union Européenne et du DFID. Elle vise à informer les réformes sur l'attribution, la gestion et le contrôle de la gestion de la

RFA partagée et se veut une contribution à un état des lieux général de la gestion de la RFA telle que recommandée par les acteurs du secteur forestier.

### **1) Objectifs de la consultation**

La présente consultation a pour objectif de réaliser une étude qui permette d'apprécier la gestion de la RFA auprès d'une demi dizaine de communes en vue d'en dégager les forces et faibles et de faire des propositions d'amélioration de ladite gestion.

La consultation a spécifiquement pour objectifs de :

1. Faire une analyse des contraintes juridiques et procédurales de l'attribution, de l'accès, de la gestion ainsi que du contrôle de la gestion de la RFA décentralisée auprès d'un échantillon pilote d'acteurs ;
2. Evaluer les impacts de la gestion de la RFA reçu entre 2008 et 2014 par les communes ciblées
3. Identifier et documenter les bonnes pratiques de gestion de la RFA ;
4. Formuler des propositions pour l'amélioration de la gestion de la RFA ;
5. Informer la méthodologie pour un état des lieux complet de la gestion de la RFA décentralisée ;

### **2) Résultats attendus**

L'étude devra conduire à la rédaction d'un rapport présentant les contraintes de la gestion de la RFA, les bonnes pratiques observées ainsi que les propositions pratiques en vue d'améliorer de la gestion. Un résumé du rapport à destination du large public devra être produit et soumis à FODER. La production de ces livrables devra se faire suivant les étapes indicatives suivantes :

1. Une première version du rapport d'étude

Le/la consultante) retenu(e) devra transmettre à FODER, un mois et demi au plus après la signature de son contrat, une première version du rapport en format numérique. Cette version après prise en compte des observations éventuelles de FODER sera présentée aux acteurs ayant participé à l'étude pour discussion des points importants et enrichissement avant la production du rapport final.

2. La version finale du rapport

Le/la consultant(e) remettra à FODER une version finale du rapport intégrant les observations des participants à l'atelier de restitution et de FODER en fichier électronique au format Word suivant le calendrier qu'il proposera sans que la période totale couverte par la consultation ne puisse dépasser trois (03) mois calendaires, à compter de la signature du contrat.

### 3. Le résumé du rapport

Un résumé d'une douzaine de page maximum du rapport devra être soumis à FODER en même temps que le rapport final. Il devra présenter de manière synthétique les objectifs et la méthodologie de l'étude, les résultats obtenus ainsi que leur analyse et discussion, y compris les propositions d'amélioration.

### 3) Méthodologie

La démarche méthodologique relève du choix du consultant. Elle devra cependant être participative. A cet effet, le/la consultant(e) devra élaborer une proposition de méthodologie et un calendrier de réalisation de la consultation à transmettre à FODER. Afin d'atteindre les objectifs spécifiés dans les présents termes de références, la méthodologie devra néanmoins inclure la revue de la littérature, les enquêtes auprès des acteurs clés en l'occurrence les Maires, Receveurs municipaux, Percepteurs des impôts, responsables des administrations pertinentes au niveau central et local. Elle devra par ailleurs inclure la tenue d'un atelier multi-acteurs de présentation des résultats et réflexion sur la gestion de la RFA.

Laissé à la diligence du/de la consultant (e) le calendrier devra au minimum prévoir les étapes ci-après :

- Des rencontres avec l'équipe de FODER à Yaoundé pour une meilleure compréhension des termes de référence et clarification des attentes ;
- L'identification et prise de contact avec les acteurs clés ;
- Les descentes de terrain pour enquête auprès des acteurs ciblés ;
- La restitution des résultats préliminaires aux acteurs (Restitution orale avec support de type PowerPoint) ;
- La production des versions provisoire et finale des livrables à soumettre à FODER.

### 4) Format du rapport de l'étude

Le rapport final de consultation devra avoir la structure minimale suivante qui est susceptible d'amélioration par le/la consultant(e) en concertation avec FODER:

- Table des matières ;
- Acronymes ;
- Résumé exécutif ;
- Introduction ;
- Objectifs et résultats visés par l'étude ;
- Méthodologie appliquée y compris l'échantillon de l'étude ;
- Contribution de la RFA au développement local (montants perçus par les mairies ciblées, utilisation, impact/effet sur le développement, etc.) ;
- Contraintes de la gestion ;
- Bonnes pratiques et pratiques à améliorer
- Leçons apprises, les limites de l'étude et les difficultés rencontrées (éventuellement) ;
- Conclusions et recommandations
- Bibliographie ;

- Annexes.

## 5) Profil du Consultant

Le choix du consultant se fera sur la base de son expertise et de son expérience avérée sur les questions de gouvernance forestière, notamment une parfaite connaissance des mécanismes de gestion décentralisée et de transparence dans le secteur forestier. Le consultant devra par ailleurs avoir une bonne capacité d'analyse et rédactionnelle ainsi que d'excellentes aptitudes communicationnelles. Il/elle devra en outre justifier d'une expérience dans la réalisation d'activités similaires des connaissances suffisantes et actuelles sur la répartition, la gestion y compris les enjeux de la RFA.

## 6) Durée de la consultation

La durée de consultation est de vingt (20) Jours comprise dans une période calendaire de deux (02) mois à compter de la signature du contrat. Elle couvre l'ensemble de la période des travaux du/ de la consultant(e) y compris la collecte des informations, leur analyse et le rapportage. Le calendrier ci-après est proposé à titre indicatif :

| Nombre de jours | Activités  | Lieux   |
|-----------------|--|---|
| 15              | Recherche documentaires, interviews des acteurs clés et production de la première version du rapport | Dépendamment des acteurs et lieux retenus     |
| 2               | Restitution et amendement du premier draft du Rapport (atelier multi acteurs)                        | A déterminer par FODER                        |
| 2               | Prise en compte des amendements et production de la version finale du rapport                        | Suivant la convenance du/de la consultant (e) |
| 1               | Production du résumé du rapport  | Suivant la convenance du/de la consultant (e) |
| <b>20jours</b>  | <b>Durée totale</b>  |   |

## 7) Honoraires du consultant

Conformément au budget du projet, il est prévu un montant total de **cinq mille sept cents Euros(5700 €)** correspondant aux honoraires du/de la consultant(e) y compris les coûts de communications et d'éventuels déplacements dans la ville et séjours sur le terrain. Le paiement de ce montant s'effectuera par chèque ou par virement en trois tranches soit 40% à la signature du contrat, 30% après la soumission des premiers produits et 30% après la soumission du rapport final ainsi que le résumé de l'étude à FODER et la validation.

## 8) Modalités de recrutement

Les personnes intéressées par la présente consultation sont priées de faire parvenir une offre technique et financière au plus tard le **16 Août 2016 à 15 heures** aux adresses suivantes :

Tdr | Recrutement d'un consultant en vue de la réalisation d'une évaluation pilote de la gestion de la RFA et l'élaboration de la proposition pour une gestion plus transparente et efficace | LFR | Page 5 de 6

- [florencemento@gmail.com](mailto:florencemento@gmail.com)
- [angemodjkamdem@gmail.com](mailto:angemodjkamdem@gmail.com)
- [forest4dev@gmail.com](mailto:forest4dev@gmail.com)

Les candidats veilleront à préciser dans l'offre technique leur compréhension du présent appel, la méthodologie de suivi des indicateurs de gouvernance concernées ainsi que le calendrier indicatif de réalisation de la consultation. Ils devront également y joindre leur CV (Deux pages maximum).